



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UN NOUVEAU FONDS RÉGIONAL D'EMBELLISSEMENT DE LA ROUTE 138

Sainte-Anne-de-Beaupré, le 11 mars 2014 – Dans le cadre du Plan stratégique de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré, du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du CLD et du Plan paysage de la route 138 de la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, la MRC et le CLD de la Côte-de-Beaupré créent le nouveau *Fonds régional d'embellissement de la route 138*. Les deux principaux objectifs sont de:

- Favoriser la réalisation d'enseignes de qualité, efficaces et bien intégrées aux paysages environnants
- Favoriser la réalisation d'aménagements paysagers de qualité, bien intégrés aux paysages environnants

« Nous souhaitons que le paysage perçu aux abords de la route 138 soit amélioré et mis en valeur. L'amélioration de l'affichage et des aménagements sont, des éléments-clés » précise, M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Les entreprises localisées sur la route 138 sont éligibles à ce fonds et peuvent obtenir une subvention pour changer leur enseigne ou réaliser des aménagements paysagers en répondant à certains critères.

« Nous visons particulièrement le milieu des affaires pour qu'il bénéficie de ce fonds et qu'il participe à la mise en valeur des paysages de la route 138 » affirme M. Daniel Robitaille, président du CLD de la Côte-de-Beaupré.

Les modalités et les conditions détaillées du *Fonds régional d'embellissement de la route 138* seront présentées à la population le 25 mars à 19 h 00 au Centre d'interprétation de la Côte-de-Beaupré à Château-Richer. Parmi celles-ci :

- les travaux admissibles: enseignes commerciales permanentes extérieures et plantation de végétaux permanents visibles de la route 138 et en cour avant seulement
- le coût minimum des travaux doit être de 1 000 \$
- la subvention maximale accordée représente 30 % du coût des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 2 000 \$

Ce fonds est une initiative de la MRC et du CLD. Il marque une première action tangible visant la mise en œuvre du Plan paysage de la route 138, lancé en septembre 2013 par la Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, grâce au soutien financier de l'Entente spécifique sur les paysages.

Le CLD et la MRC de La Côte-de-Beaupré créent un fonds de 60 000 \$ pour les trois prochaines années, un levier qui permettra des investissements de 180 000 \$ et plus pour embellir les abords de la route 138.

- 30 -

Source: Françoise Roy, chargée de projet
418 827-5256, poste 208
paysages@cldcdb.net

Partenaire:



CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

Sites Internet

www.notrepanorama.com

www.mrccotedebeaupre.com

www.enaiffairesaveclacote.com